

4.3 LES MONTANTS DE PENSIONS VERSEES AU MOMENT DU DECES

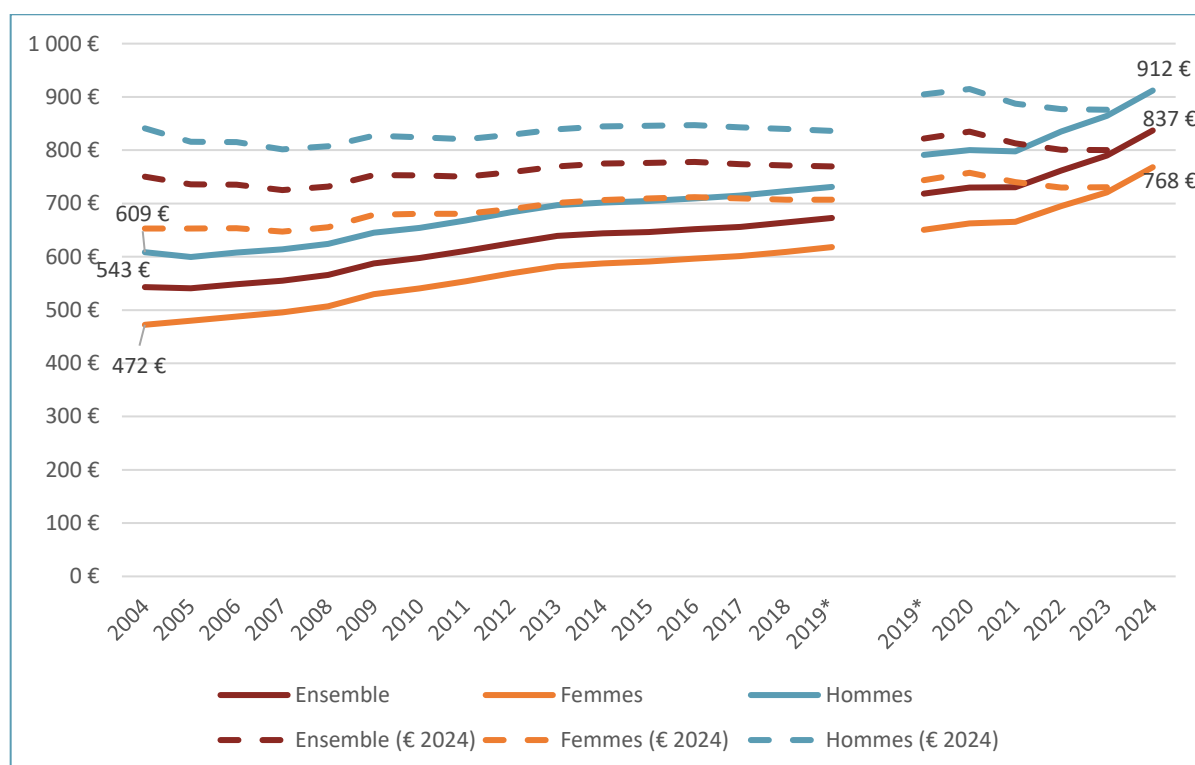
En 2024, le montant moyen des pensions versées lors du décès des assurés était de 837 € par mois, 912 € pour les hommes et 768 € pour les femmes

En 2024, le montant global moyen de pension des retraités lors de leur décès est de 837 € par mois. Il est inférieur à celui des retraités en paiement fin 2024 (891 €) (cf. fiche 1.3.1).

Entre 2004 et 2024, le montant moyen de la pension en euros constants 2024 (corrigé de l'inflation) lors du décès a augmenté de 12 %, passant de 750 € à 837 €. Cette augmentation est plus importante pour les femmes, avec un montant passant de 653 € à 768 € soit une augmentation de 18 %, tandis que pour les hommes l'évolution du montant est de 8 % (de 841 € à 912 €).

En euros courants cette augmentation est bien plus importante, le montant moyen de pension lors du décès a augmenté de 54 %, passant de 543 € à 837 €. Pour les femmes cette augmentation a été plus importante puisque le montant a augmenté de 63 % (passant de 472 € à 768 €). À l'inverse pour les hommes l'augmentation est de 50 % (avec des montants passant de 609 € à 912 €).

Évolution des montants de pensions versées au moment du décès (euros courants et euros 2024)



Source : SNSP et SNSP-TI

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2024 arrêtées au 30 avril 2025).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

Statistiques et études complémentaires

- Les carrières des femmes relativement à celles des hommes et selon le nombre d'enfant
Conseil d'orientation des retraites - Doc n° 16 – Séance plénière du 19 octobre 2023